

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 28**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Soutien aux associations - Lutte contre les discriminations - Fonctionnement 4ème répartition et Investissement 2ème répartition - Année 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
0413313916**

## **PRESENTATION**

Les crédits alloués par notre Département en 2017, pour le soutien aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations sont de 392 000 € en fonctionnement (dont 30 000 € en DM2) et de 20 000 € en investissement.

A ce jour, la commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition des crédits à hauteur de 347 100 € en fonctionnement et de 7 900 € en investissement.

Des virements de crédit ont été effectués pour alimenter le programme 10155 en fonctionnement.

La dotation étant suffisante, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau joint au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions s'élève à :

- 1) 73 900 € au titre du dispositif de soutien aux associations en fonctionnement (dont 26 000 € au titre de l'égalité Femmes /Hommes et 47 900 € au titre de la lutte contre l'homophobie et le harcèlement scolaire) ;
- 2) 12 000 € au titre du dispositif de soutien aux associations en investissement – bâtiments et installations ;

Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, délégation a été donnée à la commission permanente pour la répartition de ces crédits sur proposition de la commission Exigence sociale.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la lutte contre les discriminations, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-annexés ;
- imputer les dépenses correspondantes, à savoir :
  - 73 900 € au chapitre 65 du budget départemental ;
  - 12 000 € au chapitre 204, du budget départemental ;
- m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égale ou excède 23.000 € à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet ;

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

